

Entretien avec Abdoulaye Kaka

Contrôleur Général de Police et Directeur du Service central de lutte contre le terrorisme au Niger*

Texte original en français

La Revue a fait le choix d'introduire ce numéro par un entretien avec le Général Abdoulaye Kaka en tant que représentant de la pratique de l'État en matière de détention antiterroriste. Nous avons choisi d'aborder le Niger en tant qu'État affecté par un conflit armé en cours et qui procède, en vertu de son droit national, à des arrestations, des mises en détention, et juge des individus suspectés d'appartenir à des groupes armés non-étatiques.

Le Général Abdoulaye Kaka dirige le Service central de lutte contre le terrorisme depuis 2014. Auparavant, il a travaillé pour la police judiciaire nigérienne en tant que directeur de la brigade anti-criminalité, avant d'inaugurer le premier Bureau de la police judiciaire à Zinder. Le Général Kaka a également travaillé pour les forces de police des Nations Unies en Côte d'Ivoire, entre 2006 et 2012, puis a été nommé Commandant en Chef des forces de police onusiennes pour le Niger.

Son rôle actuel de Directeur du Service central de lutte contre le terrorisme consiste à superviser les opérations de placement en détention à l'échelle nationale, qui concernent en majorité des individus suspectés d'appartenir au groupe qui s'est autoproclamé État Islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP), également connu sous le nom de « Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad », ou encore, plus largement, sous son ancienne appellation, Boko Haram.

Le Niger a subi de plein fouet les conséquences du conflit en cours entre l'EI en Afrique de l'Ouest et les forces gouvernementales dans la région du lac Tchad, qui s'est soldé par un nombre important de victimes, d'arrestations et par de multiples déplacements parmi les populations civiles. Le gouvernement nigérien contribue militairement à la Force Multinationale Mixte par l'envoi de troupes afin de conduire des opérations contre cette branche de l'EI. En parallèle, le gouvernement procède à des arrestations et à des placements en détention de membres suspectés de l'ISWAP dans le cadre de sa politique de lutte antiterroriste. Ces placements en détention sont

* Cet entretien a été conduit le 29 juin 2016 par Vincent Bernard, Rédacteur en Chef de la Revue et Ellen Policinski, éditrice principale de la Revue.

coordonnés par le Service central de lutte contre le terrorisme. Créé en 2011, il vient remplacer la section antiterroriste de la police judiciaire. Il est composé de représentants des trois sources primaires d'organisation du maintien de l'ordre dans le pays – la police nationale, la garde nationale et la gendarmerie – et est principalement chargé des enquêtes antiterroristes au Niger.

Au Niger, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) apporte une aide aux personnes affectées par le conflit dans le sud-est du pays, mais également à celles qui le fuient, dans le nord-est du Nigéria. Avec l'appui de la Croix-Rouge nigérienne, le CICR offre une assistance, s'occupe des blessés, apporte de l'eau et soutient les agriculteurs. Le CICR s'assure aussi du respect du Droit International Humanitaire, fait des visites aux détenus et les aide à maintenir un contact avec leurs familles.

Le CICR visite des personnes internées par les autorités dans plus de cinq centres de détention différents au Niger. Après les visites, le CICR partage ses observations sur le traitement et les conditions de vie des détenus avec les autorités de manière confidentielle et les encourage à prendre des mesures pour résoudre ces problèmes. Le CICR contribue aussi à améliorer les capacités de l'administration pénitentiaire et des services de soin pour les détenus à travers un soutien technique et matériel, ainsi que par la mise en place de groupes de discussion autour de ces sujets. Le CICR aide les détenus, en particulier les mineurs, à maintenir un contact avec leurs familles. À la demande des détenus étrangers, le CICR peut informer leurs familles ou des représentants consulaires de leur détention. Enfin, le CICR couvre les frais de transport des détenus pour raisons de sécurité qui rentrent chez eux après leur libération.

.....

Comment décririez-vous le Service central de lutte contre le terrorisme, ses missions et votre rôle en tant que directeur ?

La mission de mon service est de coordonner le travail des multiples acteurs impliqués dans la lutte contre le terrorisme au Niger, c'est-à-dire la police, la gendarmerie, la garde, la Direction générale de la documentation et de la sécurité d'État, les renseignements, les différents services des ONG et nos alliés étrangers qui y participent, notamment les troupes françaises et américaines présentes au Niger. Mon rôle est celui d'un facilitateur, consistant à donner aux équipes qui travaillent avec moi les moyens nécessaires et les instructions appropriées. S'il y a lieu, je représente aussi le service, comme c'est le cas pour cet entretien et je représente mon service lors de conférences ou de séminaires consacrés à la lutte contre le terrorisme. Enfin, je considère que mon rôle est de trouver des solutions aux problèmes.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la situation au Niger et sur les mesures antiterroristes prises par le gouvernement ?

Avant février 2015, Boko Haram n'était pas encore implanté au Niger. Ils menaient des attaques le long des frontières avec le Nigéria et avec le Bénin. Nous savions

aussi que Boko Haram recrutait au Niger, nous avons même la liste de tous ceux qui avaient quitté le pays, village par village, pour aller rejoindre leurs rangs. Mais les recrues avaient tendance à rester au Nigéria et Boko Haram ne venait pas ici. C'était surtout dû au fait beaucoup de membres du groupe avaient de la famille au Niger. S'en prendre au territoire national revenait à attaquer leur propre famille.

Mais lorsque, en février, le Niger a déclaré la guerre à Boko Haram, tout a changé. Des attaques kamikazes ont eu lieu dans la ville de Diffa, sur les routes et dans la région de Bosso. À partir de ce moment-là, le terrorisme est devenu un problème bien plus sérieux.

Certaines zones proches de la frontière nord du Niger sont contrôlées par Daech. Par chance, la bande au sud de Sebha, en Libye, est occupée par une population Toubou, qui n'est pas une population terroriste. Les groupes terroristes sont plutôt issus des populations touaregs et arabes, qui sont un peu plus au nord, vers Misrata. En revanche, des membres de ces communautés au Niger ont rejoint les rangs de Daech. Ces personnes séjournent en Libye, puis reviennent au Niger avec des armes. En fait, les armes utilisées sur les trois fronts nigériens proviennent de Libye. Même si les armes ne sont pas à proprement parler destinées au Niger, les terroristes ont besoin de les faire transiter par le pays pour les faire parvenir au Mali, au Tchad et au Soudan. Nous savons qu'alors, dans certains cas, les armes et les munitions arrivent sur notre territoire. C'est pourquoi d'ailleurs, nous avons été particulièrement inspirés de mettre une antenne à Agadez un peu plus au Nord. Chaque jour, des Nigériens reviennent de Libye avec des armes. Ils essaient apparemment de les vendre. Nous craignons, si ce trafic continue et que le stock d'arme augmente, que ceci devienne une menace à la sécurité publique – comme au Mali – avec le risque de déstabiliser la région.

Il y a aussi un front à l'ouest, à la frontière avec le Mali. Au Mali, il y a plusieurs groupes terroristes, dont les groupes Peuls et les groupes Touaregs qui sont les deux principaux acteurs qui nous posent problème. Plusieurs Peuls sont allés s'enrôler dans le MUJAO (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest) pour combattre au Mali. Le long de la frontière, les villages sont très proches les uns des autres. Là-bas, les Daoussaks (une ethnie touareg) affrontent les communautés Peuls. La proximité géographique de ces communautés de chaque côté de la frontière a rendu cette dernière plus poreuse. Tous les jours, il y a des incursions sur notre territoire. Des gens franchissent la frontière pour prendre du bétail, tuer des gens, puis ils retournent au Mali. D'autres vont du Niger au Mali pour s'attaquer aux populations, puis reviennent. Cette criminalité transfrontalière nous pose énormément de problèmes, de sorte que nous devons également garder un œil sur ce front.

Ainsi, nous combattons la terreur sur trois principaux fronts. C'est sans compter la ville de Niamey, où nous recevons régulièrement des informations concernant des attaques kamikazes, surtout après les attentats à Ouagadougou. Nous avons pris des mesures exceptionnelles pour protéger les grands hôtels où des Occidentaux ou d'autres personnalités importantes séjournent. Nous avons même été obligés de prendre des mesures pour protéger la ville elle-même, ce qui nécessite une vigilance de tous les instants.

Depuis le début du conflit entre le Niger et Boko Haram en février 2015, comment votre rôle a-t-il évolué ? Quels sont les nouveaux défis auxquels vous êtes confronté ?

En tant que coordonnateur, je veille à ce que tous les acteurs de la lutte antiterroriste puissent travailler en harmonie. Avant, il n'y avait pas trop de difficultés, mais à partir de février 2015, lorsque le Niger a déclaré la guerre à Boko Haram, les problèmes se sont multipliés de manière exponentielle. Nous faisons face à des défis importants sur tous les fronts, que ce soit en termes de ressources humaines, financières ou de capacité à gérer les arrestations de suspects. Cependant, nous n'avons eu aucun moyen supplémentaire. Mon budget opérationnel a même été sérieusement amputé, alors que mes problèmes se sont multipliés. Nos partenaires, comme l'Union européenne et les États-Unis s'étaient engagés à soutenir le Niger dans la lutte antiterroriste. Jusqu'à maintenant, ils ont surtout envoyé des troupes, mais l'aide financière qui avait été promise ne s'est pas concrétisée et ce, pour une raison à la fois simple et regrettable. Comme les élections nationales au Niger se profilaient, la plupart de nos partenaires ont décidé de suspendre leur aide jusqu'à la mise en place de la nouvelle administration, l'année suivante. Alors que les problèmes, eux, n'attendent pas l'année suivante ! Cette situation a généré beaucoup de tensions et a rendu le financement de toute opération antiterroriste compliqué, à tous les niveaux. Il a fallu travailler avec les moyens du bord pour faire face à cette situation.

Nous sommes confrontés à une série de défis dans la lutte que nous menons contre le terrorisme. D'abord, nous devons combattre sur trois fronts : au Nord (le long de la frontière avec la Libye), à l'Ouest (le long de la frontière avec le Mali) et à l'Est (le long de la frontière avec le Nigéria). Sachant que sur ces trois fronts, les groupes djihadistes sont très actifs, nous devons les surveiller en parallèle.

Le second problème concerne les relations avec nos partenaires dans la lutte antiterroriste. Les services de renseignements, par exemple, peuvent se montrer très secrets. Ils mettent du temps à partager leurs informations avec le Service central de lutte contre le terrorisme, alors que nous en avons besoin en temps réel. En pratique, toutefois, ce n'est pas nous qui procédons aux arrestations. Au Nord, par exemple, ce sont souvent les militaires français, nigériens ou américains. Parfois, ce sont les services de renseignement qui reçoivent les informations permettant de procéder à une arrestation. Selon la loi, une personne ne peut être détenue, ou gardée à vue, que durant 7 jours après son arrestation. Si l'équipe qui a procédé à l'arrestation garde le suspect en détention pendant une semaine avant de m'impliquer dans l'affaire, les délais légaux seront expirés avant même que je puisse commencer mon enquête.

Les relations avec les décideurs politiques, qui sont mes supérieurs, peuvent aussi poser problème. Il leur arrive de prendre certaines décisions qui sont contraires au droit. Par exemple, parfois la justice décide de libérer certaines personnes pour insuffisance de preuves. Mais mes supérieurs refusent que des personnes qui ont été suspectées de représenter une menace, retournent en zone de conflit car ils considèrent que cela pourrait aggraver les tensions et rendre la situation ingérable. Dans ce genre de situation, j'essaie de leur expliquer que nous sommes dans un pays qui respecte le droit et qu'il appartient aux acteurs politiques d'aller sur le terrain

expliquer aux gens que lorsque quelqu'un a été libéré par la justice, cela signifie qu'il a été innocenté et qu'il doit être considéré comme tel.

Pouvez-vous nous expliquer comment vous procédez pour capturer, arrêter et transférer les individus suspectés d'appartenir à Boko Haram ?

Avant, on pouvait capturer entre deux et cinq personnes à la fois. À partir du moment où on a déclaré la guerre à Boko Haram, nous avons commencé à capturer cinquante, cent, cent-cinquante, parfois même deux cents personnes, à la fois. À Diffa, j'ai une petite unité avec seulement six enquêteurs. Vu le temps dont on a besoin pour interroger les suspects, faire des perquisitions et enquêter sur le voisinage, ma petite équipe ne peut pas faire le travail par ses propres moyens. De sorte que lorsque nous avons cinquante ou cent personnes arrêtées sur le front de Diffa, à l'Est, il faut les transférer à Niamey, à 1 300 km de là. Cela pose énormément de difficultés. Par exemple, l'équipe de Niamey ne connaît pas toujours la raison de l'arrestation d'un suspect ni qui y a procédé. Ceci amène les gens à s'auto-accuser, puisque le suspect est l'unique source d'informations à disposition des enquêteurs.

En effet, beaucoup d'arrestations n'ont pas été faites dans les règles de l'art. Afin d'arrêter une personne suspectée de terrorisme, il est nécessaire de rassembler des preuves irréfutables de ses activités terroristes, par exemple en organisant des filatures et en surveillant ses activités. En d'autres termes, on doit être absolument convaincu que les suspects sont des terroristes avant de procéder à leur arrestation. Ces temps-ci, lorsqu'un attentat est perpétré, surtout si c'est Boko Haram, la tendance est à l'arrestation de toutes les personnes qui paraissent suspectes ou qui se trouvaient sur les lieux. Divers organes et personnes peuvent procéder aux arrestations : les militaires, les gendarmes, les gardes républicaines, les sapeurs-pompiers ou toutes les autres forces qui sont engagées sur la zone. Mais ce ne sont pas des enquêteurs et parfois, ils ignorent les procédures légales et ne savent pas qu'il est nécessaire d'avoir des preuves.

Au final, nos enquêteurs manquent souvent de preuves tangibles pour présenter l'affaire devant les tribunaux. Des détenus pourraient être emmenés à Diffa et finalement remis en liberté par un juge en raison de l'absence de preuves à charge. Et finalement, la population ne comprendrait pas. Ils se diraient : « nous on arrête des gens, on les amène à la police et deux jours après les juges les libèrent ! Les juges ne collaborent pas ! Ils laissent les terroristes s'en aller sans les arrêter ». Certains n'ont pas compris qu'on ne peut pas placer quelqu'un en détention en s'appuyant simplement sur une suspicion et que les juges ont besoin de preuves.

Pour permettre de recentrer le débat, j'avais fait faire un message radio pour expliquer à toute personne qui arrête un suspect, les informations qu'elle devait fournir aux enquêteurs : le lieu et le motif de l'arrestation, les personnes présentes et l'identité de la ou des personnes qui ont procédé à l'arrestation. Il faut donner un minimum d'informations pour permettre à l'enquêteur, qui n'est pas sur le terrain, de démarrer son enquête. Avec les juges, nous avons fait de notre mieux pour tenter de réconcilier la nécessité de protéger les victimes en zone de conflit autour de la ville de Diffa avec le respect du droit.

Le plus gros problème pour le Service central de lutte contre le terrorisme est que nous avons l'impression que nous sommes seuls à défendre le respect des règles minimales. Il y a des gens même qui m'ont dit : « pourquoi ne tuez-vous pas les terroristes et puis c'est fini ! ». Non, même si on voulait les tuer, il faut quand même respecter une certaine procédure. Les personnes suspectées de terrorisme ont toujours des droits. Vous pouvez tout faire à un cannibale, sauf le manger, ou alors vous vous abaissez à son niveau. Il ne faut pas tomber dans ces travers. Je suis obligé de le marteler et parfois même à mes supérieurs.

Donc, en fait, il y a la tentation d'une justice expéditive ?

Oui, absolument. Il y a une tradition, ici à Diffa, qu'on appelle « mettre le Coran ». Une fois que le Coran a été placé au centre du village, la croyance veut qu'en son nom, toute personne qui détient une information et qui ne la donne pas aux autorités ira en enfer. Cette croyance est très enracinée dans la région de Diffa. Ce sont les autorités politiques qui ont décidé de mettre le Coran pour encourager les gens à dénoncer les terroristes. Cependant, on a vite constaté des excès. Certaines délations étaient anonymes, ce qui fait qu'il était impossible de savoir ce qui les motivait. Des accusations circulaient mais qui étaient impossibles à vérifier, ce qui fait que de nombreuses personnes se sont retrouvées en prison. Nous avons eu la tâche ingrate de trier nous-mêmes les suspects une fois qu'ils avaient été dénoncés. Dans ces conditions, il a fallu les présenter à un juge le plus rapidement possible pour qu'ils puissent être libérés.

Ceci n'a pas été notre seul problème. Pour qu'une personne soit jugée, il faut qu'il y ait des juges. Il y a actuellement 1 255 personnes détenues car elles sont suspectées d'appartenir à Boko Haram. Et il n'y a que 2 juges au tribunal spécial, créé pour connaître des affaires de terrorisme. Étant donné que la détention préventive ne peut pas durer plus de 4 ans, il faut donc trouver le moyen de traiter les affaires plus rapidement. Lors de la première affaire, le juge a décidé qu'il n'y avait pas assez d'éléments de preuve et a demandé à ce qu'une commission d'enquête soit établie et envoyée sur place pour interroger les voisins, les connaissances et les collègues du suspect pour collecter des informations à son sujet. Et comme c'est une zone de guerre, ce n'est pas facile d'accès. Nous avons fait une première tentative qui n'a pas satisfait le juge. Pour notre seconde tentative, nous nous sommes fixés à un endroit et avons envoyé des gens dans les villages alentours pour demander aux chefs de village de venir faire une déposition. Là également, le juge a trouvé que la preuve était insuffisante : les chefs du village amenés à témoigner pouvaient être en bisbille avec le suspect. Ainsi, il était possible qu'au lieu de fournir des preuves utiles, les chefs de village essaient d'aggraver la situation du suspect. Il est essentiel que l'enquêteur s'assure que les personnes interrogées sont neutres et qu'elles peuvent donner des informations crédibles. En conséquence, la justice elle-même est enlisée parce qu'il y a insuffisance d'éléments permettant de prendre une décision. Et les prisons restent engorgées.

La surpopulation dans les prisons et le retard dans l'instruction des affaires sont des questions qui sont aujourd'hui au centre de nos préoccupations. Le

comité que nous avons créé pour dégager de possibles solutions avec le procureur, a recommandé de recruter plus de juges. À l'heure actuelle, chaque juge a plus de 600 affaires en attente sur son bureau. C'est trop pour une seule personne, surtout que l'instruction des affaires liées au terrorisme prend un temps considérable. Même si le tribunal a commencé à traiter les premières affaires, cela n'avance pas vite. À l'heure actuelle, à peine une douzaine d'affaires sur les 12 500 suspects détenus ont été présentées devant le tribunal. C'est presque rien.

Nous faisons face à une autre difficulté sérieuse. Quinze personnes ont été libérées suite à une décision de justice et doivent rentrer à Diffa, mais la population à Diffa semble réticente à accepter leur retour car elle les voit comme des terroristes. Par ailleurs, on ne sait pas davantage comment d'anciens suspects vont réagir par rapport à ceux qui les ont dénoncés aux autorités. Il faudrait expliquer la situation aux gens pour qu'ils apprennent à s'accepter et à vivre ensemble. Il est important d'inclure tout le monde : les détenus, la population locale et les autorités.

Imaginez que vous soyez un soldat qui a perdu un compagnon d'armes et que vous ayez été témoin d'atrocités. Si on vous dit qu'un suspect a été libéré, il se peut que vous acceptiez difficilement que cette personne soit maintenant libre de reprendre une vie normale. Les gens ont plutôt tendance à vouloir se venger, même si aucune preuve n'a été retenue contre le suspect, permettant de justifier son arrestation. On pourrait envisager que les personnes libérées suite à une décision de justice soient maintenues en détention administrative, car les renvoyer directement à Diffa pourrait s'avérer extrêmement compliqué. Les gens ne veulent plus jamais croiser ces personnes, mais pourtant, le tribunal a décidé de les libérer, faute de preuves. Et moi, je me retrouve coincé au milieu de tout cela.

Comment avez-vous géré l'afflux soudain de détenus dans le lieu de détention dont vous avez la responsabilité ? Quels ont été les problèmes que vous avez identifiés ?

L'afflux de détenus est en effet un réel problème. Nos cellules sont aménagées pour détenir entre vingt et quarante personnes. Mais dès le début, nous avons dû accueillir près de 150 détenus en même temps. Ceci a eu un impact sur l'hygiène, la gestion, la nourriture et l'aménagement des cellules. Par exemple, les fosses septiques n'avaient pas été vidées depuis 4 ans, et récemment, elles ont débordé jusque dans les cellules. On a été obligé de vider toutes les cuves, de les agrandir et d'installer de nouveaux équipements. L'ampleur du travail est considérable.

Le Service central de lutte contre le terrorisme est situé à Niamey, tout comme le tribunal spécial, spécialement créé pour connaître des affaires liées au terrorisme. Aussi, toute personne soupçonnée de terrorisme doit être transférée à Niamey, d'abord au Service central de lutte contre le terrorisme, avant d'être remise au pouvoir judiciaire. Nous avons des antennes partout dans le pays, mais ce sont essentiellement des relais. C'est ce qui explique que tous les détenus finissent à Niamey.

Au début, les détenus suspectés d'être membres de Boko Haram étaient transportés par les militaires dans des camions sans aucun siège. Les gens restaient

debout durant un trajet de 1 300 km, entre Niamey et Diffa, ce qui a posé de sérieux problèmes dus à la déshydratation et au manque d'espace. Après ces incidents, nous avons changé notre façon de faire. Maintenant, seuls les membres de notre équipe qui sont formés et qui savent comment traiter les détenus, peuvent être en contact avec eux. Nous veillons à ce que les détenus aient de l'eau en fournissant des jerricans et avons mis en place plusieurs haltes le long du voyage pour qu'ils puissent respirer, se désaltérer et faire leurs besoins.

***Quelles sont les actions concrètes que vous avez prises afin de garantir des conditions de détention correctes, de respecter les garanties procédurales et judiciaires, et de lutter contre les mauvais traitements ?
Quels obstacles avez-vous rencontrés en interne ?***

Après avoir tiré des leçons de nos premières expériences, nous avons pris des mesures pour améliorer les conditions de détention et de transport. Premièrement, nous avons instauré les certificats médicaux. Nous nous sommes rendus compte que l'état de santé des détenus qui ont eu de graves problèmes de santé pendant le trajet jusqu'à Niamey était déjà fragile, qu'ils soient blessés, âgés ou malades. Nous avons donc engagé un infirmier à Diffa pour examiner les détenus et alloué un budget spécifique aux soins. C'est à l'infirmier qu'il revient de déterminer si les détenus sont en état de voyager ou pas. S'ils sont jugés inaptes, ils restent à Diffa. Dorénavant l'infirmier voyage aussi avec les détenus pour apporter une assistance médicale au cas où l'un d'entre eux tombe malade pendant le voyage.

Nous avons aussi une équipe médicale pour suivre les détenus au quotidien. Ils soignent par exemple les détenus atteints de la malaria ou d'autres maladies qui demandent un suivi médical particulier. Nous avons une pharmacie et tout le matériel nécessaire pour prendre en charge le traitement médical des détenus.

Nous avons aussi amélioré l'alimentation des détenus. Au départ, nous achetions simplement des repas à des prestataires extérieurs. Mais, avec l'afflux de détenus, nous avons été obligés de créer notre propre service de restauration. Dorénavant, l'équipe chargée de la restauration propose une alimentation équilibrée comme du haricot avec du riz et de la bouillie de mil qui permet un peu aux personnes de récupérer. Nous assurons au moins trois repas par jour à tous les détenus pour leur permettre de s'alimenter correctement. Les délégués du CICR nous donnent des conseils sur l'alimentation à privilégier et sont d'accord pour dire que la nourriture que nous servons actuellement est adaptée aux besoins nutritionnels minimum.

Nous avons aussi amélioré l'aménagement des centres de détention. Comme nos cellules n'étaient pas faites pour accueillir autant de détenus, nous avons dû les adapter et construire de nouvelles installations. Nous avons vidé les espaces de stockage et nous les avons repensés pour installer de nouveaux détenus et améliorer les conditions de détention. Nous avons également essayé de séparer les femmes des hommes et les enfants des adultes. Comme nous n'avions pas d'espaces dédiés, nous avons dû placer certains détenus à l'extérieur ; par exemple, les femmes restent à l'ombre des arbres dans la journée et elles rentrent dans le bâtiment pour la nuit.

Lorsque vous interrogez les suspects, vous avez privilégié des méthodes conformes au droit. Comment décririez-vous votre approche et quels avantages présente-t-elle ?

Notre approche nous permet de gagner la confiance des détenus, pour les amener à coopérer. En tout premier lieu, nous n'utilisons aucune méthode abusive, par exemple, nous ne privons pas les détenus de sommeil ou de nourriture. Au contraire, on s'adapte à leurs besoins, par exemple leur régime alimentaire, ou s'ils veulent se faire couper les cheveux ou lire un livre.

Nous tentons de montrer aux personnes suspectées d'activités terroristes que nous ne sommes pas aussi méchants qu'elles le pensent et qu'en réalité, nous essayons de respecter le droit. Je pense que de nombreux détenus, surtout ceux qui ont déjà été entre les mains des services de renseignements avant de venir chez nous, voient vraiment la différence dans la manière dont ils sont traités. Ils sont beaucoup plus en confiance avec nous. Cette relation de confiance se poursuit après que la personne soit emprisonnée, car nous continuons à les visiter. On leur achète des cigarettes, des petites choses comme ça, ce qui nous permet d'établir une relation de confiance avec eux. Parfois, nous engageons des débats avec eux, par exemple sur la religion. Nous essayons au moins de les convaincre qu'aucune religion n'a jamais ordonné aux gens de s'entretuer. Nous engageons même des débats idéologiques, parce que c'est là qu'est tout le combat : on doit leur faire comprendre qu'ils sont sur la mauvaise pente.

Par exemple, nous avons demandé à un jeune détenu nigérian quel était son rôle au sein de Boko Haram. Il nous a expliqué que son travail consistait à garder les gens avant qu'on les égorge. Cela l'empêchait de dormir la nuit, parce qu'il pouvait encore entendre les cris de ses victimes. Alors, nous lui avons demandé ce qui, au départ, l'avait amené à rejoindre Boko Haram. Il a dit qu'on lui avait promis de l'argent, une femme et une moto. Et puis après il a dit qu'au final, il n'avait rien eu de tout ça. Et nous lui avons dit : « Tu vois bien que Boko Haram n'a fait que te mentir. Aujourd'hui, tu n'as rien, la femme que tu voulais avoir, tu ne l'as pas, l'argent que tu voulais avoir, tu ne l'as pas et la moto de tes rêves, tu ne l'as pas. Tes mains sont vides ». Nous avons travaillé avec lui pour lui montrer qu'il s'était engagé dans une voie sans issue, pour qu'il ait des remords et qu'il puisse peut-être réussir à s'en sortir.

Le travail de nos enquêteurs comporte une grande part de psychologie et de sociologie. En effet, une de nos récentes recommandations au gouvernement était que les détenus soient jugés plus rapidement, puisque nous pensons que beaucoup d'entre eux sont en fait innocents et se sont simplement trouvés au mauvais endroit au mauvais moment. Il faut les juger rapidement pour que les innocents puissent rentrer chez eux. Si nous ne faisons pas attention, le terrorisme deviendra une plus grosse menace encore d'ici 10 ou 20 ans. Imaginez que vous soyez arrêté alors que vous n'avez rien fait de mal. Vous faites dix ans de prison. À votre sortie, il y a des chances pour que vous ayez une sérieuse rancune contre la société et que vous cherchiez à vous venger. Qui plus est, après avoir côtoyé de réels terroristes en prison, vous êtes enclins à avoir un comportement encore plus extrême, plus radicalisé et plus difficile à dissuader pour les fois d'après. La lutte contre la radicalisation est l'une de nos préoccupations. Nous essayons aussi de trouver des moyens pour relancer

l'économie de la région de Diffa. Nous avons été contraints d'interdire le commerce dans la région et, depuis, le taux de pauvreté a monté en flèche.

Existe-t-il une coopération transnationale ?

Oui, nous travaillons avec le Tchad, le Cameroun, le Nigéria et le Bénin. Il y a plus de 420 personnes détenues au Niger qui sont de nationalité nigériane, parfois des femmes et même des enfants. Étant donné que nos prisons sont surpeuplées, nous sommes en train de discuter avec nos collègues nigériens pour en rapatrier une partie. Les autorités nigérianes sont venues au Niger pour recenser les détenus et relever certaines informations : leurs villes d'origine et les accusations formulées à leur encontre. Tout a été préparé pour que ces détenus puissent retourner au Nigéria. Cependant, il y a des limites. Par exemple, les personnes qui viennent d'endroits proches de la frontière se rendent souvent compte que les villages qu'ils veulent regagner ont été abandonnés et que leurs habitants, notamment des membres de la famille des détenus, se sont réfugiés au Niger. Ainsi, il peut être compliqué de relocaliser les réfugiés, surtout ceux qui viennent des régions frontalières.

Il y a aussi beaucoup d'autres petits problèmes. Par exemple, les juridictions au Niger ont commencé à instruire les dossiers de certains détenus nigériens. Ces gens préfèrent être jugés au Niger plutôt que d'être renvoyés au Nigéria. Toutefois, nous devons respecter les procédures et les renvoyer au Nigéria. Comme les autorités nigériennes ont la responsabilité de s'assurer que ces personnes aient accès à un procès équitable, nous avons obtenu des garanties du ministre de la Justice du Nigéria.

Quelles ont été vos principaux succès et vos principaux échecs ? Quelles leçons avez-vous tirées ?

Ma satisfaction, c'est que malgré la situation, nous sommes parvenus à recentrer le débat. J'ai débattu et discuté de ces problèmes avec tous les acteurs impliqués dans la lutte antiterroriste et, finalement, j'ai l'impression que ma voix a été entendue. J'ai par exemple écrit trois lettres au ministre de la Justice pour lui demander de libérer des personnes toujours détenues après avoir été innocentées par le juge et il a finalement ordonné qu'elles soient renvoyées dans leurs familles. J'ai moi-même organisé les retours dans leurs villages.

Une de nos autres réussites, c'est que nos partenaires – les forces armées et les autres – commencent à voir que nous sommes capables de faire respecter la loi. Si nous sommes intransigeants là-dessus, nous finirons par les convaincre que notre méthode est la meilleure. Je pense que nos actions ont plus ou moins fonctionné et que cela a renforcé ma crédibilité, non seulement aux yeux de mes supérieurs, mais également aux yeux de la population. Maintenant, la population a confiance en notre jugement. Quand, après avoir mené une enquête, nous déclarons qu'un suspect n'a pas de lien avec le terrorisme, la personne est relâchée. Il n'y a aucune objection et tout le monde accepte notre décision. Cela est possible uniquement parce que nous faisons notre travail correctement et nous nous en tenons aux règles. Les gens peuvent

dire ce qu'ils veulent sur nous, mais nous restons mesurés et nous conduisons nos enquêtes en suivant les règles. Avant de procéder à une arrestation, nous cherchons minutieusement des preuves.

Nous respectons toujours les droits de l'homme. En fait, cela m'a valu la visite des ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne et de la France. J'ai été le seul qu'ils ont officiellement rencontré, en dehors du président du Niger. Ils ne sont même pas passés chez le ministre de la Justice ! Ils avaient entendu parler de nous et ont vu à quel point on travaillait dur. Je pense qu'ils sont partis satisfaits de notre travail pour combattre le terrorisme, avec le peu de ressources dont on dispose.

Le fait d'avoir un service central qui coordonne la lutte antiterroriste est déjà une réussite en soi. Dans les conférences et les séminaires, je suis souvent étonné de voir que les autres pays n'ont pas nécessairement d'équivalent. De sorte que lorsqu'il faut réagir à un acte terroriste, tout le monde court à droite à gauche, sans savoir qui doit faire quoi. L'absence de structure devient un énorme problème. Tandis qu'au Niger, tout le monde sait que c'est à moi qu'il faut s'adresser pour les affaires liées au terrorisme. Je suis celui qui donne les instructions pour l'action qui doit être menée, qui doit la mener et pourquoi.

J'ai concrétisé un certain nombre de projets qui ont contribué à protéger les droits de l'homme et à combattre le terrorisme. Certains croient qu'on peut violer les lois pour lutter contre le terrorisme. En réalité, si vous violez les lois, vous encouragez les terroristes à considérer qu'il n'y a pas de règles. Ce que je martèle en permanence, c'est que nous devons faire preuve d'une haute valeur morale. Tant qu'on ne le fait pas, on n'a rien à dire.

Je ne parlerai pas d'échecs, mais plutôt de « difficultés ». Ma plus grande difficulté c'est que j'ai, parfois, l'impression d'être un peu isolé. D'une certaine manière, je suis un peu marginalisé. Pour le dire franchement, il y a des gens qui me traitent comme si j'étais moi-même un terroriste. Mais j'ai conscience que ces gens ne me comprennent pas. Certains pensent qu'il faut des solutions rapides, mais qui sont finalement non durables. Je dois constamment expliquer que ces solutions ne seraient pas tenables sur le long-terme, mais certains ne sont pas réellement convaincus. Je me sens donc souvent isolé.

Quelle a été votre expérience avec le CICR ?

Avec le CICR, j'ai l'habitude de comparer nos relations au cousinage, qui est fondé sur la critique constructive. Je ne sais pas si vous, Européens, connaissez le *cousinage à plaisanterie*¹ mais de là où je viens, c'est très répandu. J'aime qu'on se confronte à moi. Je ne me vexe pas quand une personne fait des commentaires sur moi et je ne le

1 Note de la rédaction : Le *cousinage à plaisanterie* est une expression courante en Afrique de l'Ouest qui désigne une relation sociale qui permet aux membres de certains groupes, souvent ethniques, de se parler et de plaisanter comme s'ils étaient membre d'une même famille et de se parler d'une manière qui pourrait paraître insultante mais qui demeure socialement acceptable en raison du lien social particulier qui est créé entre ces deux groupes.

prends pas mal. Si quelqu'un me critique, c'est parce qu'il veut m'aider à m'améliorer. C'est une manière de témoigner son affection.

À nos yeux, nos relations avec les équipes du CICR sont semblables à des querelles amicales entre cousins. Ils me critiquent pour que je fasse encore mieux. Ils me demandent : « Quelle est la nourriture des détenus, qu'est-ce qu'ils mangent ? » ou « Les gens ne sont pas habillés, pourquoi ils ne sont pas habillés ? » ou encore « Il y a trop de gens ici, quelles sont les normes légales de détention ? ». Parfois, c'est le CICR qui me donne des informations sur les mauvais traitements dans les centres de détention et je prends des mesures en conséquence. Grâce aux questions du CICR, j'ai pu régler certains problèmes. Le CICR est un bon partenaire, parce qu'il est impossible d'avoir un œil sur tout et les délégués du CICR m'aident parfois à détecter les problèmes.

Ils m'aident aussi parfois à résoudre les problèmes. Un jour, par exemple, ils m'ont informé que les détenus n'avaient pas d'endroit pour s'asseoir. Je leur ai répondu : « Écoutez, moi je fais de mon mieux, mais vous voyez bien que je n'ai pas de moyens. Comme vous êtes là, vous pourriez aussi faire quelque chose pour aider ». Alors le CICR m'a amené du détergent pour pouvoir nettoyer les cellules et des nattes en plastique pour que les gens puissent s'y asseoir au lieu de s'asseoir à même le sol. Le CICR nous a aussi apporté de l'insecticide pour améliorer les conditions d'hygiène dans les cellules surpeuplées.

Notre partenariat avec le CICR est fondé sur la franchise. Ce qui nous plaît beaucoup dans notre coopération avec le CICR, c'est aussi le fait que leurs rapports ne sont pas rendus publics. Ils nous sont uniquement destinés, donc on sait que l'on peut s'y fier.

Aimeriez-vous partager d'autres informations avec les lecteurs de la Revue ?

Pour conclure, je voudrais dire que les vrais problèmes que nous avons au Niger, sont la malnutrition, les maladies et la pauvreté. Cependant, pour l'instant, on se concentre exclusivement sur la lutte contre le terrorisme et tous les autres problèmes sont mis de côté. C'est là que nous devons observer le rôle des pays développés comme la France ou les États-Unis. Leurs politiques ont contribué à la situation que nous connaissons actuellement, comme c'est aussi le cas pour la question du changement climatique. Ces pays n'ont pas respecté les normes de production industrielle, ce qui a conduit au réchauffement climatique.

Pendant ce temps, nous, en Afrique, sommes ceux qui en subissons les conséquences. Nous sommes tous sur le même bateau, mais ce n'est pas nous qui tenons la barre. Et nous ne sommes pas invités à participer aux discussions pour trouver des solutions aux grands problèmes mondiaux. Malheureusement, lorsqu'il faut s'attaquer aux problèmes, on est obligé de se tourner d'abord vers ceux qui les ont causés.

Et c'est dur ce que nous subissons aujourd'hui, parce que le combat que nous menons, ce n'est pas ce qu'on devrait être en train de faire. Une autre raison pour laquelle il nous est difficile de faire face à ce problème actuel est que la bataille

contre le terrorisme n'aurait jamais dû devenir notre priorité. J'aurai bien voulu être enseignant, apprendre aux enfants comment marcher, cultiver la terre ou comment pêcher. Au lieu de cela, je dois trouver comment arrêter des bandits et protéger des hôtels. L'histoire récente a été extrêmement cruelle avec nous. Les événements ont détourné notre attention de nos véritables priorités. Nous n'avons jamais voulu que cela se produise. Qu'avons-nous fait à l'Histoire pour mériter un tel destin ?

